

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-020-2
Séance du 13 juin 2023**

Adhésion à l'association internationale
de l'eau (IWA)

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association IWA,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association internationale de l'eau (IWA), dont le siège social se situe 1 Clove Crescent à Londres.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 4 000 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER